



# MAIRIE DE SANDARVILLE

---

## AVIS DE RÉUNION de la Commission de contrôle des listes électorales

En application de l'article L.19 du code électoral concernant la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, j'ai l'honneur de vous informer qu'elle se réunira le :

**Vendredi 17 mai 2024 à 11h00**

à la Mairie de Sandarville, 15 rue de l'Arche

A Sandarville le 14 mai 2024,

M. Jean-Claude TRACHÉ  
Conseiller municipal



**Les membres de la commission, nommés par arrêté préfectoral n° 2023-013 du 06/09/2023, sont :**

- **M. Jean-Claude TRACHÉ**, membre **titulaire** désigné par le conseil municipal
- Mme Isabelle DENIS, membre suppléant désigné par le conseil municipal
- **Mme Viviane VAYSSE**, déléguée **titulaire** de l'administration désignée par le Préfet
- M. Jean-Marie PARSY, délégué suppléant de l'administration désigné par le Préfet
- **Mme Nelly BAILLY**, déléguée **titulaire** désignée par Madame la Présidente du Tribunal judiciaire de Chartres
- M. Jean-Pierre CHEVRIER, délégué suppléant désignée par Madame la Présidente du Tribunal judiciaire de Chartres

*Les réunions de la commission de contrôle sont publiques, néanmoins, le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés en séance. Seuls les membres de la commission de contrôle ont accès à ces éléments.*